



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS PUBLIC, EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ, QUE : -

- La séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour la présentation et ***l'adoption du budget de l'année financière 2018***, du programme triennal des dépenses en immobilisations 2018-2019-2020 et d'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales ainsi que des divers tarifs pour des services municipaux, se tiendra lundi le 18^e jour du mois de décembre 2017 à 19 heures 00 à la salle Anicet-Proulx (*Salle communautaire*) de Saint-Narcisse-de-Rimouski.
- En cas de mauvaise température, cette séance extraordinaire sera automatiquement reportée à mercredi le 20^e jour du mois de décembre 2017 au même endroit et à la même heure.
- Les délibérations et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le budget de l'année financière 2018 et sur le programme triennal des dépenses en immobilisations 2018-2019-2020.
- Tous les contribuables sont invités à y assister.

Donné à Saint-Narcisse-de-Rimouski ce 1^{er} jour du mois de décembre deux mille dix-sept (2017).


Gilles Lepage
secrétaire-trésorier